



Conseil économique et social

Distr. générale
10 juillet 2012
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

**Forum mondial de l'harmonisation
des Règlements concernant les véhicules**

157^e session

Genève, 26-29 juin 2012

Rapports

**du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements
concernant les véhicules sur sa 157^e session**

**du Comité d'administration de l'Accord de 1958
sur sa cinquante et unième session**

**du Comité exécutif de l'Accord de 1998
sur sa trente-cinquième session**

**et du Comité d'administration de l'Accord de 1997
sur sa neuvième session**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules		
I. Participation	1	7
II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour).....	2	7
III. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)	3–15	8
A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)	3–10	8
B. Programme de travail, liste des documents et projet de calendrier des sessions pour 2013 (point 2.2 de l'ordre du jour).....	11–13	9
C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour).....	14	10
D. Publication et entrée en vigueur des Règlements, des Règles et des Règlements techniques mondiaux de la CEE, et de leurs amendements, et disponibilité des propositions dans les trois langues faisant foi des Accords de 1958, 1997 et 1998 (point 2.4 de l'ordre du jour)	15	10
IV. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour).....	16–35	10
A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquantième session, 6-9 décembre 2011) (point 3.1 de l'ordre du jour)	16	10
B. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-troisième session, 17-20 janvier 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour)	17	10
C. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-cinquième session, 7-12 février 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour)	18–19	10
D. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) (soixante-douzième session, 22-24 février 2012) (point 3.4 de l'ordre du jour)	20	11
E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)	21–35	11
V. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)	36–55	13
A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)	36	13
B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)	37	13
C. Mise au point d'une homologation de type internationale du véhicule complet (IWVTA) et participation des Groupes de travail à cette tâche (point 4.3 de l'ordre du jour).....	38–40	13
D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)	41	14

E.	Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)	42–43	14
F.	Proposition d'élaboration d'un Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M ₁ et N ₁ (point 4.6 de l'ordre du jour)	44–45	15
G.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.7 de l'ordre du jour)	46–47	15
H.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.8 de l'ordre du jour)	48	15
I.	Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.9 de l'ordre du jour)	49–50	15
J.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour)	51	16
K.	Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)	52	16
L.	Examen de projets de Règlements (point 4.12 de l'ordre du jour)	53	16
M.	Examen d'amendements à des projets de Règlements, proposés par le GRRF (point 4.13 de l'ordre du jour)	54	16
N.	Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants (point 4.14 de l'ordre du jour)	55	16
VI.	Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)	56–57	16
	État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)	56–57	16
VII.	Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM que l'ONU a adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)	58	17
VIII.	Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)	59–60	17
A.	État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)	59	17
B.	Actualisation des Règles n ^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)	60	17
IX.	Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)	61–73	18
A.	Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)	61	18
B.	Méthodes d'évaluation des véhicules peu polluants (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)	62–63	18
C.	Organisation de la prochaine conférence sur les véhicules peu polluants (EFV) (point 8.3 de l'ordre du jour)	64	18
D.	Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et les Règlements techniques mondiaux découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)	65	18

E.	Révision de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29): Comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour).....	66	19
F.	Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux plans, à l'étalonnage et à l'entretien, applicables au matériel d'essai visé dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux découlant respectivement de l'Accord de 1958 et de l'Accord de 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)	67	19
G.	Examen du caractère exclusif des mannequins et de la non-disponibilité de certains de leurs éléments en raison de dispositions du droit de l'environnement (point 8.7 de l'ordre du jour)	68	19
H.	Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du Plan mondial relatif à la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.8 de l'ordre du jour).....	69	19
I.	Échange d'informations sur la mise en œuvre en qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.9 de l'ordre du jour).....	70	19
J.	Rapport sur le lancement du Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (NCAP) (point 8.10 de l'ordre du jour	71–72	20
K.	Rapport de l'APEC (Association de coopération économique Asie-Pacifique) concernant le dialogue de Kazan sur le secteur automobile	73	20
X.	Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)	74	20
 B. Comité d'administration de l'Accord de 1958			
XI.	Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)	75	20
XII.	Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour).....	76–77	20
 C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)			
XIII.	Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)	78	22
XIV.	Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants, (point 13 de l'ordre du jour)	79–80	22
	Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 1 (serrures et organes de fixation des portes) (point 13.1 de l'ordre du jour).	79–80	22
XV.	Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l'ordre du jour).....	81	23
XVI.	Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour).....	82	23

XVII.	État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (RTM) (point 16 de l'ordre du jour).....	83-94	23
A.	RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (point 16.1 de l'ordre du jour)	83	23
B.	RTM n° 5 (Prescriptions techniques applicables aux systèmes de diagnostic embarqué (OBD) pour véhicules utilitaires lourds) (point 16.2 de l'ordre du jour)	84	23
C.	RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l'ordre du jour)	85	23
D.	RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 16.4 de l'ordre du jour)	86	24
E.	Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.5 de l'ordre du jour)	87	24
F.	Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour)	88	24
G.	Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.7 de l'ordre du jour).....	89	25
H.	Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour)	90-92	25
I.	Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour)	93-94	26
XVIII.	Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour)	95-98	26
A.	Comptabilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)	95	26
B.	Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour).....	96	26
C.	Systèmes d'éclairage des routes (point 17.3 de l'ordre du jour)	97	26
D.	Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)	98	26
XIX.	Propositions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16 (point 18 de l'ordre du jour)	99-100	27
A.	Proposition d'élaboration d'un RTM sur les véhicules routiers peu bruyants (point 18.1 de l'ordre du jour).....	99	27
B.	Proposition d'amendement au TRM n° 12 (commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles) (point 18.2 de l'ordre du jour)	100	27
XX.	Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour).....	101	27
XXI.	Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour).....	102	27
 D. Comité d'administration de l'Accord de 1997			
XXII.	Comité d'administration (AC.4) et élection du Bureau pour l'année 2012 (point 21 de l'ordre du jour)	103	28

Annexes

I.	Liste des documents informels (WP.29-157-...) distribués lors de la 157 ^e session.....	29
II.	État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles	32

A. Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules

I. Participation

1. Le Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29) a tenu sa 157^e session du 26 au 29 juin 2012, sous la présidence de M. B. Kisulenko (Fédération de Russie). Les pays suivants y étaient représentés, conformément à l'alinéa *a* de l'article premier du Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2): Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Colombie, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Inde, Italie, Japon, Lettonie, Luxembourg, Malaisie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République de Corée, République populaire de Chine, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suisse, Thaïlande, Turquie et Ukraine. Des représentants de l'Union européenne (UE) y ont également participé. Les organisations non gouvernementales suivantes étaient représentées: Association for Emission Control by Catalyst (AECC/CEFIC), Association européenne des fournisseurs de l'automobile (CLEPA)¹, Fondation pour l'automobile et la société (Fondation FIA); Comité international de l'inspection technique automobile (CITA); Organisation internationale des constructeurs d'automobiles (OICA); Association internationale des constructeurs de motocycles (IMMA); et Groupe de travail «Bruxelles 1952» (GTB). À l'invitation du secrétariat, l'Organisation technique européenne du pneu et de la jante (ETRTO) et l'Université de São Paulo (Brésil) ont également participé à la session.

II. Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1096,
Document informel WP.29-157-04.

2. L'ordre du jour provisoire annoté de la session (ECE/TRANS/WP.29/1096) a été adopté avec les modifications suivantes:

a) Ajout et modification de points:

- | | |
|--------|---|
| 4.11.1 | ECE/TRANS/WP.29/2012/61 Corrigendum 1 to Revision 3 of Regulation n° 98 (Headlamps with gas-discharge light sources) |
| 8.10 | Rapport sur le lancement du Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (NCAP) |
| 8.11 | Rapport de l'APEC (Association de coopération économique Asie-Pacifique) sur le dialogue de Kazan sur le secteur automobile |
| 18.2 | Demande d'élaboration d'amendements du règlement technique mondial (RTM) n° 12 (commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles) |

b) Ajout ou modification de références à des documents concernant les points suivants:

¹ Représentant aussi la Motor and Equipment Manufacturers Association (MEMA) et la Japan Auto Parts Industries Association (JAPIA) (TRANS/WP.29/885, par. 4).

- 4.14.2 *Ajouter* ECE/TRANS/WP.29/2011/99/Corr.2
- 7.1 *Supprimer* ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3/Amend.1
- 16.9 *Remplacer* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31 *par* ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32
- c) Points ou documents reportés à une session ultérieure:
 - 4.11.1 à 4.14.4 et 8.11
- d) La liste des documents informels figure à l'annexe I du présent rapport.

III. Coordination et organisation des travaux (point 2 de l'ordre du jour)

A. Rapport du Comité de gestion pour la coordination des travaux (WP.29/AC.2) (point 2.1 de l'ordre du jour)

3. La 109^e session du Comité de gestion, ayant à traiter de la coordination et de l'organisation des travaux du Forum mondial, s'est tenue le 25 juin 2012, sous la présidence de M. B. Gauvin (France). Y ont participé, conformément à l'article 29 du mandat et Règlement intérieur du WP.29 (TRANS/WP.29/690 et ECE/TRANS/WP.29/690/Amend.1 et Amend.2), les Présidents du WP.29 (Fédération de Russie), du GRE (représenté par le Canada), du GRPE (Allemagne), du GRRF (représenté par le Royaume-Uni), du GRSG (Italie), et des Comités d'administration/exécutifs des trois accords administrés par le WP.29 et les représentants de l'Union européenne, du Japon et des États-Unis d'Amérique, ainsi que le Vice-Président du WP.29 (France).

4. Le WP.29/AC.2 a examiné l'ordre du jour provisoire de la session en cours (ECE/TRANS/WP.29/1096) et a recommandé les modifications mentionnées au paragraphe 2 ci-dessus.

5. Le Comité de gestion (WP.29/AC.2) a noté que le Président du Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF) n'était plus en mesure de continuer d'exercer ses fonctions de président. Il a remercié M. S. Sopp pour le travail qu'il avait accompli et a proposé M. B. Frost (Royaume-Uni) comme Président pour la session de septembre du GRRF. Le WP.29/AC.2 a également noté que, le Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) avait élu M. S. R. Marathe (désigné par le Gouvernement indien) Vice-Président pour les sessions de l'année 2013. Le Comité de gestion a en outre recommandé qu'un représentant du Japon et un représentant de la République de Corée soient proposés respectivement comme Vice-Présidents du GRRF et du Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) pour les sessions de 2013.

6. Le secrétariat a informé le WP.29/AC.2 qu'un processus de sélection était en cours en vue de pourvoir le poste P-3 vacant au sein de la section. Il a été noté qu'entre-temps, le poste n'était pas occupé à titre temporaire du fait que les nouvelles instructions de l'ONU ne permettaient pas d'engager du personnel temporaire externe. Le Comité a relevé que le secrétariat avait eu des difficultés à établir les documents de travail pour les sessions à venir du GRRF et du GRE.

7. Le Comité a étudié des solutions envisageables pour simplifier les procédures destinées à réduire le nombre de documents officiels soumis au Forum mondial et à ses organes subsidiaires pour examen. Il a été recommandé de limiter, dans la mesure du possible, le nombre d'amendements à chaque Règlement ou Règlement technique mondial (RTM) à un par an.

8. Le Comité a examiné le projet d'ordre du jour de la 157^e session du Forum mondial et a recommandé que le point 5.1 de l'ordre du jour soit examiné par le Forum mondial et que tous les autres points de l'ordre du jour concernant l'Accord de 1998 soient examinés par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Il a également été recommandé que le Comité d'administration de l'Accord de 1997 (AC.4) ne tienne pas sa session.

9. Le WP.29/AC.2 a examiné le projet d'ordre du jour de la 158^e session du Forum mondial, qui doit se tenir à Genève du 13 au 16 novembre 2012. S'agissant de l'Accord de 1958, il a été noté qu'il était prévu dans un premier temps d'examiner 50 amendements et trois nouveaux Règlements ONU. Étaient également prévus deux amendements à des Règlements techniques mondiaux (RTM) en vigueur, ainsi que des amendements à la Résolution d'ensemble sur la construction des véhicules (R.E.3) et à la Résolution spéciale n° 1 (R.S.1) de l'ONU.

10. Le Forum mondial a adopté le rapport du Comité de gestion sur sa 109^e session et les recommandations du Comité.

B. Programme de travail, liste des documents et projet de calendrier des sessions pour 2013 (point 2.2 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/1/Rev.1,
Documents informels WP.29-157-01, WP.29-157-02, WP.29-157-07,
WP.29-157-15/Rev.1 et WP.29-157-24.

11. Le Forum mondial a pris note du programme de travail révisé et de la disponibilité des documents (ECE/TRANS/WP.29/2012/1/Rev.1). Les représentants siégeant au Forum ont été invités à réexaminer le programme et à communiquer au secrétariat tout amendement qu'ils jugeraient nécessaire. Le secrétariat a présenté le projet de calendrier des sessions pour 2013 (WP.29-157-01), qui doit être confirmé par les services de conférence. Le Forum mondial a approuvé la demande du Président du GRPE tendant à prévoir une session extraordinaire pour ce groupe (en vue de l'adoption du nouveau projet de RTM sur la Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)), qui se tiendrait lors de la session de novembre 2013 du WP.29 (le jeudi après-midi). Il a été demandé au secrétariat de modifier le calendrier en conséquence et de le soumettre aux services de conférence pour approbation. Le secrétariat a en outre présenté le document WP.29-157-02 contenant la liste des organes subsidiaires et des groupes de travail informels du WP.29. Le Forum mondial a décidé que les groupes de travail informels dont le programme de travail était en suspens devaient être retirés de cette liste et que leur réintroduction dans celle-ci devait être soumise à son approbation. Les représentants siégeant au Forum ont été invités à mettre à jour dans ce document la date d'expiration du mandat de chaque groupe de travail informel.

12. Le secrétariat a présenté le document WP.29-157-07 contenant un modèle à utiliser aux fins de l'établissement de documents officiels pour le Forum mondial et ses organes subsidiaires. Le WP.29 a adopté ce modèle et a demandé à ses représentants et aux experts des organes subsidiaires de s'en servir pour l'élaboration des documents officiels. Le secrétariat a été prié de placer le modèle sur le Web, à l'adresse unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29transsub.html.

13. Le secrétariat a présenté les documents WP.29-157-15/Rev.1 et WP.29-157-24 contenant une proposition et des instructions concernant l'ajout sur le site Web, par les présidents ou les secrétaires des groupes de travail informels, de documents de travail. Le secrétariat a proposé son aide pour l'utilisation de ce service et a précisé que les présidents et les secrétaires avaient uniquement besoin de demander un nom d'utilisateur et un mot de passe pour pouvoir y accéder. Le WP.29 a approuvé la proposition.

C. Systèmes de transport intelligents (point 2.3 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-06.

14. Le Coprésident du groupe de travail informel a présenté les premiers résultats des débats tenus durant la session de mars 2012 du WP.29 sur les principes de conception et de commande des systèmes actifs d'aide à la conduite en vue de l'harmonisation des prescriptions minimales (WP.29-157-06). Le Forum mondial a décidé de transmettre le document WP.29-157-06 à ses organes subsidiaires pour qu'ils l'examinent de façon approfondie à leur prochaine session. Le WP.29 examinera une dernière fois le document révisé à sa session de mars 2013. Le Forum a noté qu'aucune réunion du groupe de travail informel sur les systèmes de transport intelligents n'était prévue pour cette session.

D. Publication et entrée en vigueur des Règlements, des Règles et des Règlements techniques mondiaux de la CEE, et de leurs amendements, et disponibilité des propositions dans les trois langues faisant foi des Accords de 1958, 1997 et 1998 (point 2.4 de l'ordre du jour)

15. Le secrétariat a informé le WP.29 que le Comité exécutif de la CEE (EXCOM) avait tenu en avril 2012 une réunion axée sur l'examen de la réforme de la Commission et consacrée aux activités de la Division des transports. Le WP.29 a noté qu'une nouvelle réunion du Comité exécutif devait avoir lieu le 29 juin 2012 en vue de poursuivre l'examen des activités et des priorités de la Division. Le secrétariat a invité les représentants siégeant au Forum mondial à demander à leurs missions permanentes respectives d'appuyer les activités de la Division.

IV. Examen des rapports des groupes de travail subsidiaires du WP.29 (point 3 de l'ordre du jour)**A. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquantième session, 6-9 décembre 2011) (point 3.1 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRSP/50.

16. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRSP présenté lors de sa 156^e session (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 31 à 37) et il a approuvé ledit rapport.

B. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-troisième session, 17-20 janvier 2012) (point 3.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRPE/63.

17. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRPE présenté lors de sa 156^e session (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 38 à 40) et il a approuvé ledit rapport.

C. Groupe de travail du bruit (GRB) (cinquante-cinquième session, 7-12 février 2012) (point 3.3 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRB/53.

18. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRB présenté lors de sa 156^e session (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 41 à 44) et il a approuvé ledit rapport.

19. Le représentant du Japon a instamment demandé que l'établissement de nouvelles valeurs limites associées à cette nouvelle méthode d'essai dans le Règlement ONU n° 51 soit achevé à la prochaine session du GRB. Le représentant de l'Allemagne a dit que les groupes de travail devraient de manière générale saisir cette occasion d'harmoniser les nouvelles valeurs limites au niveau mondial. Le représentant de l'UE s'est associé à la demande du Japon, indiquant que l'examen des valeurs limites relevait du GRB.

**D. Groupe de travail en matière de roulement et de freinage (GRRF)
(soixante-douzième session, 22-24 février 2012)
(point 3.4 de l'ordre du jour)**

Document: ECE/TRANS/WP.29/GRRF/72.

20. Le Forum mondial a rappelé le rapport oral du Président du GRRF, présenté lors de sa 156^e session (ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 45 à 49) et il a approuvé ledit rapport.

E. Faits marquants des dernières sessions (point 3.5 de l'ordre du jour)

**1. Groupe de travail de l'éclairage et de la signalisation lumineuse (GRE)
(soixante-septième session, 26-29 mars 2012) (point 3.5.1 de l'ordre du jour)**

21. Au nom du Président du GRE, le représentant du Canada a rendu compte des résultats de la soixante-septième session du GRE (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRE/67). En particulier, il a attiré l'attention sur les efforts visant à régler la question de l'éblouissement et de la visibilité lors de la conduite de nuit et à définir une nouvelle approche des prescriptions réglementaires fonctionnelles.

22. Le représentant du Canada a annoncé qu'une proposition serait soumise à la session de novembre du WP.29 en vue d'ajouter une définition des termes «constructeur» et «fabricant» à la R.E.3 et à la S.R.1.

23. À l'invitation du représentant du Canada, le Président du GTB a présenté deux documents informels. Le document WP.29-157-11 décrit la démarche suivie par le GTB dans la recherche d'un équilibre entre un bon éclairage avant de la route et l'éblouissement des autres usagers de la route. Le document WP.29-157-12 présente le plan du GTB visant à aider le GRE à harmoniser les règlements de la CEE relatifs à l'éclairage et à la signalisation lumineuse en mettant l'accent sur les prescriptions fonctionnelles et non sur la conception et les descriptions techniques. Le représentant de l'UE a accueilli favorablement la proposition. Le représentant de la Malaisie a déclaré qu'il ferait part, à la prochaine session du GRE, des préoccupations exprimées dans son pays au sujet de l'éblouissement causé par les projecteurs de motocycles. Le Forum mondial est convenu de transmettre les documents WP.29-157-11 et WP.29-157-12 à la session d'octobre 2012 du GRE pour examen. Enfin, le WP.29 a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-157-12 sous une cote officielle à sa session de novembre 2012.

**2. Groupe de travail des dispositions générales de sécurité (GRSG) (102^e session,
16-20 avril 2012) (point 3.5.2 de l'ordre du jour)**

24. Le Président du GRSG a informé le WP.29 des résultats obtenus à la 102^e session du groupe de travail (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSG/81).

3. Groupe de travail de la sécurité passive (GRSP) (cinquante et unième session, 21-25 mai 2012) (point 3.5.3 de l'ordre du jour)

25. Au nom du Président du GRSP, le représentant des États-Unis a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRSP à sa cinquante et unième session (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51, disponible à l'adresse suivante: <http://live.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29grsp/grsprep.html>).

26. En ce qui concerne l'élaboration d'un RTM relatif aux véhicules électriques, le représentant des États-Unis a dit que le GRSP avait adopté le mandat du groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques, reproduit à l'annexe II du rapport du GRSP (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51) et demandait l'accord du WP.29 et de l'AC.3. Le Forum mondial est convenu que l'AC.3 devrait examiner cette question (voir par. 93 ci-après).

27. En ce qui concerne l'élaboration d'un RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) par le sous-groupe de la sécurité (SGS), il a indiqué que le GRSP prévoyait d'adopter la proposition à sa session de décembre 2012 et décidé de demander l'accord du WP.29 et de l'AC.3 en vue de proroger le mandat du SGS jusqu'à cette date. Le Forum mondial est convenu que l'AC.3 devrait examiner cette question (voir par. 87 ci-après).

28. S'agissant des activités du GRSP relatives aux systèmes rechargeables de stockage de l'énergie (SRSE), il a demandé l'avis du WP.29 concernant la possibilité de demander au Groupe de travail des transports de marchandises dangereuses (WP.15) de régler la question de l'interdiction du transport de batteries d'un poids supérieur à 35 kg (que ce soit par avion ou par voie maritime). Le Forum mondial est convenu de poursuivre l'examen de cette question à sa prochaine session dans l'attente d'informations supplémentaires de la part du représentant des États-Unis.

29. En ce qui concerne le nouveau projet de Règlement sur les systèmes de retenue pour enfants, le représentant des États-Unis a informé le WP.29 que le GRSP avait modifié le mandat du groupe de travail informel, reproduit à l'annexe VI du rapport du GRSP (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/51), de manière à proroger celui-ci jusqu'en décembre 2014 afin que les phases 2 et 3 des travaux prévus puissent être menées à bien, et qu'il demandait l'accord du WP.29. Le Forum mondial a approuvé en principe le mandat révisé du groupe de travail informel, dans l'attente de l'adoption officielle du rapport de la session de mai 2012 du GRSP.

4. Groupe de travail de la pollution et de l'énergie (GRPE) (soixante-quatrième session, 5-8 juin 2012) (point 3.5.4 de l'ordre du jour)

30. Le Président du GRPE a informé le WP.29 des résultats obtenus par le GRPE à sa soixante-quatrième session (pour plus de détails voir le rapport de la session sous la cote ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64).

31. Il a également rendu compte des progrès réalisés dans l'élaboration du RTM ONU sur la Procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers.

32. En ce qui concerne le groupe informel sur les dispositifs antipollution non montés d'origine, le WP.29 a été informé de la discussion sur l'éventuelle instauration de deux niveaux de rigueur et a invité les Parties contractantes à l'Accord de 1958 à faire connaître, d'ici à la fin du mois d'août 2012, leur position sur la question.

33. Le WP.29 a été informé de la nécessité d'élire un nouveau Président du groupe de travail informel du GRPE sur le programme de mesure des particules et de fixer le cadre du renforcement des activités du groupe avant la prochaine session du GRPE.

34. Le WP.29 a été informé de l'intention du GRPE de lui demander son accord pour l'établissement d'un groupe de travail informel sur l'homologation internationale des véhicules de la catégorie L en matière de bilan environnemental et de propulsion dès qu'un certain nombre de questions en suspens, comme la désignation d'un président et l'élaboration du mandat du groupe, auront été réglées.

35. Le WP.29 a noté que M. C. Albus (Allemagne) avait été réélu Président du GRPE pour les sessions de 2013 et que M. S. Marathe, désigné par le gouvernement indien, avait été élu Vice-Président.

V. Accord de 1958 (point 4 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord et des Règlements y annexés, notamment le dernier rapport de situation (point 4.1 de l'ordre du jour)

36. Le Forum mondial a pris note de l'état de l'Accord de 1958. Toutes les modifications apportées au document d'origine sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.20) sont regroupées dans le document intitulé «Related list of modifications of the informal updated version of ECE/TRANS/WP.29/343/Rev.20». Ces deux documents sont affichés sur le site Web du WP.29. (www.unece.org/trans/main/wp29/wp29wgs/wp29gen/wp29fdocsts.html).

B. Orientations demandées par les Groupes de travail à propos de questions relatives aux Règlements annexés à l'Accord de 1958 (point 4.2 de l'ordre du jour)

Reproduction de normes privées et renvois à celles-ci dans les Règlements, les Règlements techniques mondiaux et les Règles de l'ONU (point 4.2.1 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-156-09 et WP.29-156-19.

37. Le représentant des États-Unis a indiqué que plusieurs dispositions avaient été prises dans son pays pour œuvrer avec les organes de normalisation, ce qui pourrait permettre la mise en place d'un processus visant à mettre les normes privées à la disposition du public. Ce processus n'avait cependant pas encore été mené à terme. L'intervenant a proposé de rendre de nouveau compte de l'évolution de la situation au WP.29, à sa prochaine session.

C. Mise au point d'une homologation de type internationale du véhicule complet (IWVTA) et participation des Groupes de travail à cette tâche (point 4.3 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-156-21-Rev.1 et WP.29-157-22.

38. Le représentant de la France, qui préside le groupe informel sur l'IWVTA, a rendu compte des progrès considérables réalisés par le groupe en ce qui concerne les amendements au texte de l'Accord de 1958 (articles et appendices) et la rédaction du Règlement ONU n° 0. Il a annoncé que l'incorporation dans l'Accord de nouvelles dispositions relatives à l'application par les Parties contractantes de versions antérieures des Règlements ONU avait été approuvée. Le secrétaire du groupe informel sur l'IWVTA a présenté le rapport sur l'avancement des travaux du groupe (WP.29-157-22). Le Forum mondial a noté que deux sous-groupes continueraient de rédiger la version révisée de

l'Accord de 1958 (sous la présidence de la Commission européenne) et le texte du Règlement ONU n° 0 (sous la présidence du Japon) lors de leur réunion de septembre et de novembre 2012. Le WP.29 prévoit d'être saisi d'un avant-projet d'amendements à sa session de mars 2013. Le Forum mondial a noté que le GRSP et le GRSG avaient désigné des représentants de l'IWVTA.

39. S'agissant du document WP.29-156-21-Rev.1, le représentant du Japon, Vice-Président du groupe informel de l'IWVTA, a rappelé qu'il était urgent que les autres groupes de travail désignent des représentants de l'IWVTA lors de leurs réunions à venir et a invité les Parties contractantes intéressées à assumer cette fonction. À cet égard, le représentant de l'Union européenne a offert l'aide des experts de la Commission européenne afin de dynamiser le rôle des représentants de l'IWVTA. Le WP.29 a salué cette initiative et a noté que le groupe informel de l'IWVTA se réunirait de nouveau à Paris le 9 novembre 2012. Il a noté que le but ultime du mécanisme de l'IWVTA était la reconnaissance mutuelle des homologations de type de l'ensemble du véhicule sans prescriptions ou approbations nationales supplémentaires.

40. Le Forum mondial a décidé de transmettre le document WP.29-156-21-Rev.1 à tous les groupes de travail, afin qu'ils l'examinent de manière approfondie, et de reprendre l'examen de cette question importante à sa prochaine session, en novembre 2012.

D. Examen d'amendements à l'Accord de 1958 (point 4.4 de l'ordre du jour)

41. Le Forum mondial a noté que cette question avait été examinée au titre du point 4.3 de l'ordre du jour.

E. Établissement d'une base de données électronique pour l'échange de renseignements sur les homologations de type (DETA) (point 4.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/35 et WP.29-156-24.

42. Le Président du groupe informel chargé de la base de données DETA a rendu compte des travaux menés à bien par le groupe lors de sa réunion du 25 juin 2012 (Genève). Il a souligné qu'un des principaux objectifs de cette base de données était de simplifier les marques prescrites dans les Règlements ONU et d'établir la future IWVTA. Il a fait part de l'intention du groupe informel d'élaborer un autre appendice à l'Accord de 1958, dans lequel serait précisée la procédure administrative relative à l'utilisation de la base de données DETA, le cas échéant. S'agissant du document WP.29-156-24, il a proposé de se charger d'établir une feuille de route plus détaillée, mise à jour, pour l'élaboration de la base de données. Il a également indiqué que le groupe avait l'intention de mettre au point un mécanisme de financement concret pour la phase de lancement (trois ans) de la base de données DETA, en tenant compte de la possibilité que la CEE prenne en charge l'hébergement de la base de données à l'issue de cette phase de lancement.

43. Rappelant les débats qui avaient eu lieu à la précédente session du WP.29, le Président du groupe chargé de la base de données DETA a réaffirmé qu'il importait qu'à sa session de novembre 2012, le Forum mondial prenne des décisions concernant un certain nombre de questions administratives et juridiques recensées dans le document ECE/TRANS/WP.29/2012/35.

F. Proposition d'élaboration d'un Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁ (point 4.6 de l'ordre du jour)

Document: WP.29-157-05.

44. Le représentant de l'OICA a présenté le document WP.29-157-05, dans lequel figure un projet de Règlement sur le recyclage des véhicules des catégories M₁ et N₁. Les représentants de l'Allemagne, de la Fédération de Russie et de l'Union européenne ont appuyé cette initiative. Le représentant du Japon s'est dit préoccupé par certains aspects administratifs et techniques du texte.

45. Le Forum mondial a décidé de reprendre l'examen du document WP.29-157-05 à sa prochaine session, en novembre 2012, et a invité les Parties contractantes à s'efforcer de se mettre d'accord sur les préoccupations de nature administrative et technique. Il a invité le secrétariat à diffuser le document WP.29-157-05 sous une cote officielle à sa session de novembre 2012 et à la session de janvier 2013 du GRPE, en chargeant celui-ci de régler les questions techniques en suspens.

G. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRSP (point 4.7 de l'ordre du jour)

46. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.7.1 et 4.7.4 et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

47. Le Forum mondial a décidé de remettre l'examen des points 4.7.2 et 4.7.3 de l'ordre du jour, relatifs aux Règlements ONU n^{os} 14 et 16, à une session ultérieure du WP.29, dans l'attente de l'adoption du projet de Règlement ONU sur les systèmes de retenue pour enfants.

H. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRPE (point 4.8 de l'ordre du jour)

48. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.8.1 et 4.8.2 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

I. Examen de projets d'amendements à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.9 de l'ordre du jour)

49. Le Forum mondial a examiné les projets d'amendements présentés au titre des points 4.9.1 et 4.9.5 de l'ordre du jour et recommandé qu'ils soient soumis à l'AC.1 pour mise au vote, une fois apportées les corrections indiquées au paragraphe 50 ci-dessous.

50. Point 4.9.2 de l'ordre du jour, Règlement ONU n^o 30, document ECE/TRANS/WP.29/2012/48,

Page 3, paragraphe 3.4, modifier comme suit:

«3.4 Les inscriptions ... aux paragraphes 3.1.1 et **3.1.14** ci-dessus.».

J. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le GRRF (point 4.10 de l'ordre du jour)

51. Le Forum mondial a examiné le projet de rectificatif présenté au titre du point 4.10.1 de l'ordre du jour et recommandé qu'il soit soumis à l'AC.1 pour mise au vote.

K. Examen de projets de rectificatifs à des Règlements existants, proposés par le secrétariat (point 4.11 de l'ordre du jour)

52. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen du projet de rectificatif présenté au titre du point 4.11.1 de l'ordre du jour à sa prochaine session.

L. Examen de projets de Règlements (point 4.12 de l'ordre du jour)

53. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen du projet de Règlement ONU présenté au titre des points 4.12.1 à 4.12.3 de l'ordre du jour à sa prochaine session. Le représentant de l'UE comptait pouvoir voter, à la prochaine session, les projets de Règlements sur les systèmes d'alerte en cas de changement de voie et les systèmes avancés de freinage d'urgence. Le représentant du Japon a informé le WP.29 que son pays avait adopté une législation nationale sur les systèmes avancés de freinage d'urgence en mars 2012. Il a indiqué que son pays voterait en faveur de ce nouveau Règlement ONU et a émis l'espoir que celui-ci serait adopté dans les plus brefs délais.

M. Examen d'amendements à des projets de Règlements, proposés par le GRRF (point 4.13 de l'ordre du jour)

54. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen des projets d'amendements présentés au titre du point 4.13.1 de l'ordre du jour à sa prochaine session.

N. Examen de propositions en suspens d'amendements à des Règlements existants (point 4.14 de l'ordre du jour)

55. Le Forum mondial a décidé de reporter l'examen des projets d'amendements présentés au titre des points 4.14.1, 4.14.3 et 4.14.4 de l'ordre du jour à sa prochaine session. Il a également décidé de renvoyer les documents présentés au titre du point 4.14.2 de l'ordre du jour devant le GRE pour que ce dernier les examine de manière plus approfondie. L'UE a demandé à cet égard que soit réalisée une analyse coût/avantages.

VI. Accord de 1998 (point 5 de l'ordre du jour)**État de l'Accord, notamment application de son paragraphe 7.1 (point 5.1 de l'ordre du jour)**

Documents: ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5,
Document informel WP.29-157-17.

56. Le Forum mondial a pris note des informations nouvelles concernant l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5) ainsi que les priorités de l'Accord 1998 et les questions sur lesquelles l'échange de vues devrait se poursuivre (WP.29-157-07). Il a

demandé aux représentants des Parties contractantes qui s'étaient prononcé en faveur du RTM ONU, mais n'avaient pas encore communiqué leur rapport annuel, de prendre les mesures nécessaires pour se conformer aux dispositions de l'article 7.2 de l'Accord.

57. Le Forum mondial a décidé que les points 5.2 à 5.5 de l'ordre du jour devraient être examinés par le Comité exécutif (AC.3).

VII. Échange de vues sur les procédures législatives nationales ou régionales et sur la transposition des Règlements et des RTM que l'ONU a adoptés dans la législation nationale ou régionale (point 6 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-23.

58. Le représentant de l'UE a fait un exposé (WP.29-157-23) concernant le dernier rapport (6 juin 2012) sur le Cadre réglementaire d'une industrie automobile compétitive pour le XXI^e siècle (projet CARS 21) mis en place par l'UE, ses États membres, le secteur industriel des ONG. Il a précisé que le projet CARS 21 avait été relancé en 2010 aux fins de l'élaboration d'une vision stratégique à l'horizon 2020 correspondant aux attentes de toutes les principales parties prenantes du secteur automobile européen, pouvoirs publics et entreprises confondus. Il a ajouté que le projet CARS 21 avait traité en priorité des questions de la révision de l'Accord de 1958 et de la mise au point d'une homologation de type internationale de l'ensemble du véhicule (IWVTA). La révision de l'Accord de 1958 devrait avoir deux objectifs principaux: renforcer la reconnaissance mutuelle des homologations de type par les Parties contractantes et accroître l'attractivité de l'Accord aux yeux des nouvelles Parties contractantes éventuelles. Le rapport final du projet CARS 21 peut être consulté à l'adresse: ec.europa.eu/enterprise/sectors/automotive/files/cars-21-final-report-2012_en.pdf.

VIII. Accord de 1997 (Contrôles techniques périodiques) (point 7 de l'ordre du jour)

A. État de l'Accord (point 7.1 de l'ordre du jour)

59. Le Forum mondial a noté qu'il n'était pas nécessaire d'établir un document révisé sur l'état de l'Accord puisque l'état de l'Accord, les Règles annexées à l'Accord, la liste des Parties contractantes à l'Accord et leurs services administratifs n'avaient pas été modifiés depuis sa dernière session. Le document sur l'état de l'Accord (ECE/TRANS/WP.29/1074/Rev.3) demeure valable.

B. Actualisation des Règles n^{os} 1 et 2 (point 7.2 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-157-08 et WP.29-157-09.

60. À la suite du parachèvement de l'Accord avec l'entrée en vigueur de la Règle n^o 2, le représentant du CITA a présenté les documents WP.29-157-08 et WP.29-157-09, dans lesquels sont indiquées les différences entre les Règles n^{os} 1 et 2 et les documents correspondants de la Commission européenne (Directive 2010/48/UE et Recommandation 2010/378/UE). Le Forum mondial a décidé de reporter à sa session de novembre 2012 le débat sur la marche à suivre pour mettre à jour les Règles, dans l'espoir qu'un nombre plus important de Parties contractantes à l'Accord participent à cette session et que les pays de

l'Union douanière (Biélorus, Fédération de Russie et Kazakhstan) aient adopté une position commune d'ici là.

IX. Questions diverses (point 8 de l'ordre du jour)

A. Systèmes de rappel utilisés par diverses Parties contractantes aux Accords (point 8.1 de l'ordre du jour)

61. Aucune information nouvelle n'a été communiquée à ce sujet durant la session.

B. Méthodes d'évaluation des véhicules peu polluants (EFV) (point 8.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-14.

62. Le représentant de l'Inde a informé le Forum mondial de l'avancement des travaux réalisés par l'équipe spéciale du groupe de travail informel sur les véhicules peu polluants (WP.29-157-14). Il a indiqué qu'un rapport préliminaire sur différents aspects des véhicules peu polluants avait été établi par l'Inde, révisé par les États-Unis d'Amérique et communiqué à tous les membres de l'équipe spéciale, afin que ceux-ci procèdent à un examen final. Il a invité toutes les Parties à faire part de leurs observations.

63. Le représentant du Japon a informé le WP.29 que les observations du Japon relative au rapport avaient été transmises. Le représentant de l'Allemagne a annoncé qu'il comptait faire part de ses observations dès que possible.

C. Organisation de la prochaine conférence sur les véhicules peu polluants (EFV) (point 8.3 de l'ordre du jour)

64. La représentante des États-Unis d'Amérique a communiqué des renseignements supplémentaires au sujet de la Conférence sur les véhicules écoresponsables, organisée par les États-Unis et le Canada et qui se tiendra du 10 au 12 septembre 2012 à Baltimore (Maryland, États-Unis). Elle a apprécié à sa juste valeur le soutien apporté par plusieurs parties prenantes dans le cadre de l'organisation de la conférence et a invité toutes les délégations à s'inscrire. Elle a indiqué qu'un lien vers la page d'inscription à la Conférence (www.EFV2012.com) serait affiché sur le site Web de la CEE.

D. Cohérence entre les dispositions de la Convention de Vienne de 1968 et les dispositions des Règlements concernant les véhicules et les Règlements techniques mondiaux découlant des Accords de 1958 et de 1998 (point 8.4 de l'ordre du jour)

65. Le secrétaire du Groupe de travail de la sécurité routière (WP.1) a informé le Forum mondial des résultats de la soixante-troisième session du WP.1 (pour de plus amples renseignements, voir le rapport publié sous la cote ECE/TRANS/WP.1/135). Il a indiqué que le WP.1 poursuivait ses travaux sur des propositions d'amendements concernant l'annexe V de la Convention de Vienne de 1968 en se fondant sur la proposition transmise par le WP.29 (ECE/TRANS/WP.1/2011/4). Il a souligné les travaux du groupe virtuel d'experts du WP.1 visant à intégrer les systèmes actifs d'aide à la conduite dans la

Convention de Vienne de 1968. Il a précisé que le WP.1 poursuivrait l'examen de ces deux questions à sa prochaine session, en septembre 2012.

E. Révision de la publication intitulée «Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29): Comment il fonctionne, comment y adhérer» (point 8.5 de l'ordre du jour)

66. Le Forum mondial a noté que cette brochure avait été publiée en anglais et que les versions dans les cinq autres langues officielles de l'ONU étaient en cours de traduction.

F. Proposition de protocole de gestion des procédures relatives aux plans, à l'étalonnage et à l'entretien, applicables au matériel d'essai visé dans les Règlements et les Règlements techniques mondiaux découlant respectivement de l'Accord de 1958 et de l'Accord de 1998 (point 8.6 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-16.

67. Le représentant du Royaume-Uni a présenté le document WP.29-157-16, dans lequel il est proposé d'élaborer une Résolution spéciale n° 2 (S.R.2) pour l'Accord de 1958 et l'Accord de 1998, à laquelle les croquis et les spécifications techniques de tous les dispositifs d'essai utilisés dans les Règlements et RTM ONU pourraient être joints en tant qu'additifs. Le Forum mondial a approuvé la structure de cette proposition et est convenu qu'elle pourrait être adoptée par le Comité d'administration de l'Accord de 1958 (AC.1) et par le Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3). Le représentant du Royaume-Uni a proposé de se charger d'adapter le texte du projet de Résolution spéciale n° 2 en conséquence afin que le WP.29 puisse l'examiner et, éventuellement, l'adopter à sa 158^e session, sous une cote officielle.

G. Examen du caractère exclusif des mannequins et de la non-disponibilité de certains de leurs éléments en raison de dispositions du droit de l'environnement (point 8.7 de l'ordre du jour)

68. Le WP.29 a noté qu'aucune information nouvelle n'avait été communiquée à ce sujet.

H. Le renforcement de la sécurité des véhicules, troisième pilier du Plan mondial relatif à la décennie d'action pour la sécurité routière 2011-2020 (point 8.8 de l'ordre du jour)

69. Le Forum mondial a noté que le secrétariat élaborerait un document dans lequel seraient recensées les mesures prises en vue de renforcer la sécurité des véhicules et qui serait examiné par le Forum mondial à sa session de novembre 2012.

I. Échange d'informations sur la mise en œuvre en qui concerne les défauts et l'inexécution des obligations (point 8.9 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-18.

70. Le Forum mondial a noté que le groupe de travail informel, qui est ouvert à tous les participants du WP.29, avait tenu sa première réunion dans l'après-midi du 28 juin 2012, à Genève. L'ordre du jour de cette réunion a été publié sous la cote WP.29-157-18.

J. Rapport sur le lancement du Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (NCAP) (point 8.10 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-157-25 et WP.29-157-26.

71. Le Forum mondial a remercié le représentant des États-Unis pour la présentation qu'il avait faite (WP.29-157-25), au nom du WP.29, lors du lancement du Programme mondial d'évaluation des nouveaux modèles de voitures (NCAP) en Malaisie, le 24 mai 2012. Il a suivi avec intérêt l'exposé du représentant de la Fondation FIA (WP.29-157-26) qui a résumé les activités relatives au Programme visant à renforcer la sécurité automobile.

72. Le Forum mondial a noté que dans le cadre du Programme six règlements avaient été sélectionnés et recommandés dans les Accords de 1958 et de 1998 comme étant importants au niveau mondial. Le représentant de la Fondation FIA a souligné que l'élaboration du Programme reposait entièrement sur les travaux du Forum mondial en matière de réglementation.

K. Rapport de l'APEC (Association de coopération économique Asie-Pacifique) concernant le dialogue de Kazan sur le secteur automobile

Document: Document informel: WP.29-157-03.

73. Le Forum mondial est convenu de reporter l'examen de ce point à sa prochaine session.

X. Adoption du rapport (point 9 de l'ordre du jour)

74. Le Forum mondial a adopté le rapport sur sa 157^e session avec ses annexes.

B. Comité d'administration de l'Accord de 1958

XI. Constitution du Comité AC.1 (point 10 de l'ordre du jour)

75. Sur les 50 Parties contractantes à l'Accord, 41 étaient représentées; elles ont déclaré constituer le Comité AC.1 pour sa cinquante et unième session tenue le 27 juin 2012.

XII. Propositions d'amendements et de rectificatifs à des Règlements existants et nouveaux projets de Règlement – Vote du Comité AC.1 (point 11 de l'ordre du jour)

76. L'AC.1 a invité M. B. Gauvin, Vice-Président du WP.29, à présider la session.

77. Le résultat du vote sur les documents présentés est résumé dans le tableau ci-après:

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le règlement	Présentes et votantes				
11	Serrures et organes de fixation des portes	41	36	2012/41	36/0/0	Suppléments 3 à 03	*
13-H	Freins des véhicules des catégories M ₁ et N ₁	45	37	2012/47	37/0/0	Supplément 14	*
30	Pneumatiques pour voitures particulières	44	39	2012/48, tel qu'amendé par le paragraphe 50	39/0/0	Suppléments 17 à 02	*
44	Dispositifs de retenue pour enfants	36	34	2012/44	34/0/0	Supplément 5 à 04	*
49	Émissions des moteurs à allumage par compression et à allumage commandé (gaz naturel ou GPL)	40	35	2012/45	35/0/0	06	*
54	Pneumatiques pour véhicules utilitaires	43	38	2012/49	38/0/0	Supplément 18	*
64	Équipement de secours à usage temporaire, pneumatiques pour roulage à plat, systèmes de roulage à plat et système de surveillance de la pression des pneumatiques	33	31	2012/50	31/0/0	Suppléments 2 à 02	*
101	Émissions de CO ₂ /consommation de carburant	43	35	2012/46	35/0/0	Suppléments 1 à 01	*
106	Pneumatiques pour véhicules agricoles	43	35	2012/51	35/0/0	Supplément 9	*
Rectificatifs à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le règlement	Présentes et votantes				

Amendements à des Règlements de l'ONU existants							
Règlement n°	Sujet du Règlement	Parties contractantes		Document: ECE/TRANS/WP.29/...	Résultat du vote: pour/contre/abstentions	Stade du document	Remarque
		Applicant le règlement	Présentes et votantes				
54	Pneumatiques pour véhicules utilitaires	43	38	2012/52	38/0/0	Corr.3 du Rev.2	*

* Le représentant de l'UE votant pour les 27 États membres.

C. Comité exécutif de l'Accord de 1998 (AC.3)

XIII. Constitution du Comité AC.3 (point 12 de l'ordre du jour)

78. La trente-cinquième session du Comité exécutif (AC.3) s'est tenue le 28 juin 2012, en présence des représentants de 27 des 33 Parties contractantes à l'Accord.

XIV. Examen et mise aux voix par l'AC.3 de projets de règlements techniques mondiaux et/ou de projets d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants, (point 13 de l'ordre du jour)

Proposition d'amendement 1 au Règlement technique mondial n° 1 (serrures et organes de fixation des portes) (point 13.1 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/56, ECE/TRANS/WP.29/2012/57
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18.

79. Les Parties contractantes présentes et votantes ci-après ont décidé par consensus, le 28 juin 2012, d'inscrire dans le Registre mondial l'amendement 1 proposé au Règlement technique n° 1 (ECE/TRANS/WP.29/2012/56), qui leur avait été soumis pour examen et mis aux voix: Afrique du Sud, Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Inde, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, République de Corée, République populaire de Chine, Turquie et Union européenne (votant pour l'Allemagne, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Italie, la Lituanie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Roumanie, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suède).

80. Le rapport technique (ECE/TRANS/WP.29/2012/57) et la proposition d'élaboration du RTM adoptée (ECE/TRANS/WP.29/AC.3/18) figureront dans un appendice à l'amendement existant au RTM.

XV. Examen des Règlements techniques mondiaux à inscrire dans le Recueil des Règlements techniques mondiaux admissibles (point 14 de l'ordre du jour)

81. L'AC.3 a noté qu'aucune demande d'inclusion dans le Recueil n'avait été présentée.

XVI. Orientations adoptées par consensus concernant les éléments de projets de RTM qui n'ont pas été réglés par les groupes de travail subsidiaires du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules (WP.29), s'il y a lieu (point 15 de l'ordre du jour)

82. L'AC.3 a noté qu'aucune orientation n'avait été demandée.

XVII. État d'avancement de l'élaboration de nouveaux Règlements techniques mondiaux ou d'amendements à des Règlements techniques mondiaux existants (RTM) (point 16 de l'ordre du jour)

A. RTM n° 4 (Procédure mondiale harmonisée d'homologation des véhicules utilitaires lourds (WHDC) (point 16.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/29

83. Le représentant de l'UE a fait part des faits nouveaux survenus concernant le RTM ONU n° 4. Il a noté que plusieurs points techniques étaient encore à l'étude. Il a dit que la phase 1 des essais de validation serait achevée d'ici la fin de 2012 et la phase 2 d'ici la fin de 2013. Enfin, il a annoncé que le texte du RTM ONU serait prêt d'ici la fin de 2013.

B. RTM n° 5 (Prescriptions techniques applicables aux systèmes de diagnostic embarqué (OBD) pour véhicules utilitaires lourds) (point 16.2 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/30

84. Le Président du GRPE a informé l'AC.3 que le GRPE avait examiné et adopté à sa session de juin 2012 un amendement au RTM n° 5 visant à remédier aux problèmes relevés au cours de l'élaboration de la législation de mise en œuvre des niveaux d'émission Euro VI, y compris une révision des conditions de désactivation des systèmes de diagnostic embarqué. Il a annoncé que cette proposition d'amendement serait soumise pour examen et mise aux voix à l'AC.3 à sa session de novembre 2012.

C. RTM n° 7 (Appuie-tête) (point 16.3 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/34, ECE/TRANS/WP.29/2011/86, ECE/TRANS/WP.29/2010/136, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/25/Rev.1

85. Le représentant du Royaume-Uni, au nom du Président du groupe de travail informel, a rendu compte de l'état d'avancement des travaux du groupe. Il a dit que celui-ci avait tenu sa dixième réunion à Munich les 18 et 19 juin 2012 en même temps que le groupe de travail informel examinant la question d'un choc latéral contre un poteau. Il a indiqué que le groupe avait examiné les questions suivantes: i) mesure de la hauteur de l'appuie-tête et détermination de la hauteur adéquate, ii) accord sur le fait que le mannequin BioRID II constituait idéalement le meilleur outil (à la place du mannequin Hybrid III) ou introduction du mannequin BioRID II à la place du mannequin Hybrid III au choix des Parties contractantes. L'intervenant a ajouté qu'il avait été difficile de finaliser les travaux relatifs au remplacement du mannequin Hybrid III par le BioRID II dans les délais prévus et que concernant les critères relatifs aux blessures, d'après les projections actuelles, il faudrait prolonger de douze mois le mandat du groupe de travail informel. L'AC.3 a donné son accord et a prorogé le mandat du groupe de travail informel jusqu'en décembre 2013.

D. RTM n° 9 (Sécurité des piétons) (point 16.4 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/58, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/24,
ECE/TRANS/WP.29/AC.3/31
Document informel WP.29-157-21

86. Le représentant de l'Allemagne, au nom du coprésident du groupe de travail informel du RTM ONU n° 9, a présenté le deuxième rapport d'activité du groupe (WP.29-157-21) et décrit brièvement les activités de la phase 2 du RTM n° 9. L'AC.3 a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-157-21 sous une cote officielle pour examen à sa prochaine session et a adopté le premier rapport d'activité (ECE/TRANS/WP.29/2012/58).

E. Projet de RTM sur les véhicules à hydrogène et à pile à combustible (HFCV) (point 16.5 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2011/147, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/17

87. Le représentant de l'Allemagne a exposé l'état d'avancement des travaux du sous-groupe de la sécurité des véhicules à hydrogène et à pile à combustible (SGS/HFCV). Il a informé l'AC.3 que le GRSP, à sa session de mai 2012, avait examiné deux questions en suspens: i) prescription fixant la pression initiale d'éclatement pour les réservoirs composites en fibre de verre à une valeur provisoire de 330 ou 350 % et ii) choix barrière de sécurité électrique/enceinte. Afin de pouvoir résoudre ces questions en suspens, il a demandé que le mandat du sous-groupe soit prorogé jusqu'en juin 2013. Le représentant des États-Unis a dit que le GRSP avait de bonnes chances d'établir la version finale de cette proposition à sa session de décembre 2012 et de la recommander à la session de mars 2013 de l'AC.3.

F. Projet de RTM sur les pneumatiques (point 16.6 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/15

88. Le représentant de la France a signalé que depuis la session de mars 2012 de l'AC.3, seuls des progrès mineurs avaient été enregistrés par le groupe de travail informel. Il a ajouté que le groupe se réunirait à nouveau le 29 juin 2012 pour établir la version finale du projet de RTM ONU qui serait soumise au GRRF pour examen approfondi à sa session de septembre 2012. La version finale du projet de RTM serait ensuite soumise à l'AC.3 pour examen et mise aux voix à sa session de mars 2013.

G. Projet de RTM sur la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP) (point 16.7 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/26/Add.1

89. Le Président du GRPE a rendu compte à l'AC.3 des activités du groupe concernant la procédure d'essai mondiale harmonisée pour les voitures particulières et les véhicules utilitaires légers (WLTP). Il a exposé les progrès réalisés concernant le cycle et les procédures d'essai. Il a souligné la complexité des travaux qui faisaient intervenir quelque 10 groupes et sous-groupes informels et a rappelé qu'une session supplémentaire du GRPE serait nécessaire pour l'adoption finale du projet de RTM ONU (voir par. 11 ci-dessus). Il espérait que grâce à la session supplémentaire du GRPE, un projet de RTM pourrait être présenté à l'AC.3 pour examen final à la session de mars 2014.

H. Projet de RTM sur les chocs latéraux contre un poteau (point 16.8 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/2012/59, ECE/TRANS/WP.29/2011/87, ECE/TRANS/WP.29/AC.3/28

90. Le représentant de l'Australie, président le groupe informel sur les chocs latéraux contre un poteau, a fait savoir à l'AC.3 que depuis son dernier compte rendu, à la session de mars 2012 de l'AC.3, le groupe de travail informel avait tenu ses cinquième et sixième réunions à Londres fin mars et à Munich la semaine précédente. Il a informé l'AC.3 qu'un projet de RTM ONU avait été soumis au GRSP à sa session de mai 2012. Il a souligné les grands progrès accomplis récemment concernant le projet de RTM ONU et l'approche constructive de tous les membres du groupe de travail informel. Il a salué en particulier la contribution du Canada au programme d'essais de choc à grande échelle entrepris avec l'Australie. Il a déclaré que les travaux entrepris par le Centre de recherches sur les accidents de l'Université Monash avaient montré que le RTM ONU permettrait de grandes avancées sur le plan de la sécurité, notamment en raison de la forte proportion de blessures à la tête tant dans le cas d'un choc latéral contre un poteau que dans les collisions entre véhicules et du coût élevé des blessures graves à la tête. Les données fournies par les assurances montrent que le coût des blessures à la tête pouvait être supérieur à celui d'un décès et que ces types de blessures imposaient une lourde charge à la société. L'intervenant a ajouté que le RTM ONU serait très bénéfique pour de nombreux pays. Il a informé l'AC.3 que les principales questions encore en suspens étaient les suivantes: i) seuil approprié en matière de blessures, ii) questions matérielles relatives au mannequin WorldSID, iii) renvoi à la procédure ISO appropriée de mise en place du mannequin sur le siège. Il a annoncé que la prochaine réunion du groupe de travail informel se tiendrait probablement à Washington en même temps que la prochaine réunion consacrée au mannequin WorldSID, en septembre ou en octobre 2012. Enfin, il a dit que ces réunions devraient établir un calendrier définitif pour la présentation au GRSP et à l'AC.3 de projets de propositions de RTM finalisées concernant le mannequin WorldSID et les chocs latéraux contre un poteau.

91. Le représentant de l'OICA a dit qu'il fallait que le mannequin WorldSID soit disponible pour que le RTM ONU sur les chocs latéraux contre un poteau puisse être adopté, ce qui était aussi tout-à-fait l'avis du représentant de l'Australie.

92. L'AC.3 a adopté le deuxième rapport d'activité du groupe de travail informel (ECE/TRANS/WP.29/2012/59).

I. Projet de RTM sur les véhicules électriques (point 16.9 de l'ordre du jour)

Documents: ECE/TRANS/WP.29/AC.3/32
Documents informels WP.29-157-19 et WP.29-157-20

93. Le représentant des États-Unis a présenté le document WP.29-157-19 contenant le rapport de la première réunion du groupe de travail informel sur la sécurité des véhicules électriques. Il a également présenté le document WP.29-157-20 contenant le mandat du groupe. L'AC.3 a demandé au secrétariat de distribuer les deux documents informels sous une cote officielle pour adoption officielle à sa session de novembre 2012.

94. Se référant à la demande d'élaboration de définitions spécifiques pour tous les types de véhicules électriques (voir WP.29-157-19, par. 5 alinéa 2), le Président du GRPE a rappelé qu'il fallait veiller à la cohérence des définitions des véhicules de manière générale (voir ECE/TRANS/WP.29/1095, par. 101). Le représentant de l'UE a répété qu'il fallait aussi veiller à ce que les véhicules routiers peu bruyants puissent être entendus. Il a été précisé qu'au titre du point 18.1 de l'ordre du jour actuel, une proposition de RTM ONU sur les véhicules routiers peu bruyants sera examinée (voir par. 99 ci-dessous).

XVIII. Questions sur lesquelles un échange de vues et de données devrait s'engager ou se poursuivre (point 17 de l'ordre du jour)

A. Comptabilité entre véhicules en cas de choc (point 17.1 de l'ordre du jour)

95. Aucune information nouvelle n'a été communiquée à propos de ce point.

B. Systèmes de transport intelligents (point 17.2 de l'ordre du jour)

96. Le représentant des États-Unis a informé l'AC.3 que la National Highway Traffic Safety Administration (NHTSA) poursuivait la mise au point des directives relatives à la distraction des conducteurs en tenant compte des observations du public. L'AC.3 est convenu de reprendre l'examen de ce point à sa session de novembre 2012.

C. Systèmes d'éclairage des routes (point 17.3 de l'ordre du jour)

97. Aucune information nouvelle n'a été communiquée à propos de ce point.

D. Harmonisation des mannequins utilisés pour les essais de choc latéral (point 17.4 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2011/88

98. Le représentant des États-Unis a rendu compte à l'AC.3 des activités en cours du groupe de travail informel. Il a dit que les principaux obstacles concernant la mise au point des mannequins d'essais de choc latéral étaient actuellement les lois environnementales et les restrictions visant certains composants ainsi que la question de savoir si l'utilisation des nouveaux matériaux nécessaires pour fabriquer un mannequin satisfaisant n'allait pas créer

des problèmes de reproductibilité des essais. L'intervenant a annoncé que des renseignements plus détaillés seraient communiqués à l'AC.3 à sa session de novembre 2012.

XIX. Propositions de nouveaux RTM ou d'amendements à des RTM existants, non traitées au titre du point 16 (point 18 de l'ordre du jour)

A. Proposition d'élaboration d'un RTM sur les véhicules routiers peu bruyants (point 18.1 de l'ordre du jour)

Document: ECE/TRANS/WP.29/2012/60

99. Le représentant des États-Unis a informé l'AC.3 que le groupe informel des véhicules routiers peu bruyants devrait tenir sa première réunion du 18 au 20 juillet 2012 à Washington. Il a présenté le document ECE/TRANS/WP.29/2012/60 qui proposait l'élaboration d'un RTM sur ce sujet. L'AC.3 est convenu d'élaborer un RTM ONU. Le secrétariat a été prié de préparer un document à ce sujet et de le transmettre au GRB pour examen.

B. Proposition d'amendement au TRM n° 12 (commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles) (point 18.2 de l'ordre du jour)

Document: Document informel WP.29-157-10

100. Le représentant de l'Italie a proposé un amendement au TRM n° 12 visant à préciser les dispositions concernant l'emplacement, les moyens d'identification et le fonctionnement des commandes, témoins et indicateurs sur les motocycles. L'AC.3 a donné son accord et a prié le secrétariat de distribuer le document WP.29-157-10 sous une cote officielle pour adoption officielle à sa session de novembre 2012.

XX. Nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail (point 19 de l'ordre du jour)

Documents: Documents informels WP.29-148-27, WP.29-152-18, WP.29-152-22, WP.29-153-34, WP.29-153-37, WP.29-154-10, WP.29-154-19 et WP.29-154-21/Rev.1

101. Les représentants siégeant à l'AC.3 ont analysé la manière dont ce point devait être traité. L'AC.3 est convenu de le maintenir à l'ordre du jour de ses prochaines sessions mais sous un nouveau titre: «Échanges d'informations concernant les nouvelles priorités à inclure dans le programme de travail» et sans la liste des documents informels. Le représentant de l'UE a dit qu'avant de définir les nouvelles priorités, l'AC.3 devrait veiller à ce que les Parties contractantes ayant adopté des RTM ONU les mettent en œuvre dans leur législation nationale.

XXI. Questions diverses (point 20 de l'ordre du jour)

102. Aucune autre question n'a été soulevée.

D. Comité d'administration de l'Accord de 1997

XXII. Comité d'administration (AC.4) et élection du Bureau pour l'année 2012 (point 21 de l'ordre du jour)

103. Conformément à la recommandation formulée par le WP.29/AC.2 concernant la coordination des travaux, l'AC.4 n'a pas tenu sa session (voir par. 8 ci-dessus).

Annexes au projet de rapport du WP.29 sur sa 157^e session

Annexe I

Liste des documents informels (WP.29-157-...) distribués lors de la 157^e session

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
1	Secrétariat	2.2	A	Proposal calendar of meetings of WP.29, its GRs and Committees for 2013	a)
2	Secrétariat	2.2	A	Working Parties, informal working groups and chairmanship	b)
3	Président du WP.29	8.11	A	WP.29 recognized leader in development of safety requirements for the road vehicles	c)
4	Secrétariat	1	A	List of parallel meetings	a)
5	OICA	4.6	A	Draft Regulation on recyclability of motor vehicles	d)
6	Groupe informel ITS	2.3	A	Design Principles for Control Systems of ADAS	b)
7	Secrétariat	2.2	A	Templates for documents to be submitted to the Working Parties (GRs) and to the World Forum WP.29	e)
8	CITA	7.2	A	Development of the 1997 Agreement Rule 1 and Rule 2 for PTI	c)
9	CITA	7.2	A	Minimum Inspection Requirements Rule 2	c)
10	Italie	18.2	A	Request for the development of amendments to gtr No. 12 (Motorcycle controls, tell-tales and indicators)	d)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
11	GTB	3.5.1	A	The GRE Proposal for Supplement 1 to the 05 series of amendments to Regulation No. 48 (Installation of lighting and light-signalling devices)	a)
12	GTB	3.5.1	A	A New Approach to UN Lighting and Light-Signalling Regulation	a)
13	Secrétariat	13.1	A	Consideration and vote by AC.3 of draft global technical regulations and/or draft amendments to established gtrs	a)
14	Inde	8.2	A	Report to WP29 - 157 th session on "Environmentally Friendly Vehicles (EFV)"	a)
15/Rev.1	Secrétariat	2.2	A	Informal documents related to Informal Working Groups (IWGs)	d)
16	Royaume-Uni et États-Unis d'Amérique	8.6	A	Proposal for the establishment of Special Resolution No. 2	a)
17	Secrétariat	5.1	A	Status of the 1998 Agreement of the global registry and of the compendium of candidates - Situation on priorities and proposals to develop UN GTRs as of 22 June 2012	a)
18	États-Unis d'Amérique	8.9	A	Enforcement working group	a)
19	États-Unis d'Amérique	16.9	A	Report of the 1 st Meeting of the informal group on Electrical Vehicle Safety - Global Technical Regulation (EVS-GTR)	d)
20	États-Unis d'Amérique	16.9	A	Terms of Reference for the informal group on Electric Vehicle Safety (EVS)	d)

<i>N°</i>	<i>Auteur</i>	<i>Point de l'ordre du jour</i>	<i>Langue</i>	<i>Titre</i>	<i>Décision</i>
21	Président du groupe informel GTR9-PH2	16.4	A	Second progress report of the informal group on Phase 2 of gtr No. 9 (IG GTR9 - PH2)	d)
22	Groupe informel IWVTA	4.3	A	Status Report on IWVTA informal group	a)
23	UE	6	A	CARS 21, A strategic vision towards increased internationalisation in the automotive sector	a)
24	Secrétariat	2.2	A	WP.29 Informal Working Groups, Changes to the distribution of documents	a)
25	États-Unis d'Amérique	8.10	A	Presentation of WP.29 to Global NCAP	a)
26	Fondation FIA	8.10	A	Update on Global NCAP	a)

Notes:

- a) Document dont l'examen est achevé ou qui doit être remplacé.
- b) Soumis aux groupes de travail pour examen et mise à jour.
- c) Poursuite de l'examen à la prochaine session comme document informel.
- d) Poursuite de l'examen à la prochaine session, sous une cote officielle.

Annexe II

État de l'Accord de 1998, du Registre mondial et du Recueil de Règlements admissibles*

Priorités et propositions en ce qui concerne l'élaboration de RTM: situation au 29 juin 2012

GRRF

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
RTM-ONU sur les pneumatiques	Oui/ Royaume-Uni	France	AC.3/15	2010/80	Un projet de texte de RTM (phase I) serait soumis à l'AC.3 pour examen et vote éventuel à sa session de mars 2012.

GRSP

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM-ONU n° 1 (Serrures et charnières des portes)	Non	États-Unis d'Amérique	AC.3/18	[ECE/TRANS/180/Add.1/Amend.1] [ECE/TRANS/180/Add.1/App.1/Amend.1]	L'AC.3 a établi l'amendement 1 au RTM ONU n° 1.
Phase 2 du RTM-ONU n° 7 (Appuie-tête)	Oui/ Royaume-Uni	Japon	AC.3/25/Rev.1	2012/34 (troisième rapport de situation)	L'AC.3 a donné son accord à la prorogation du mandat du SGS d'ici à décembre 2013.

* Les informations concernant les Parties contractantes (33), le Registre mondial et le Recueil des Règlements admissibles figurent dans le document ECE/TRANS/WP.29/1073/Rev.5.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Phase 2 du RTM-ONU n° 9 (Élément Flex-Pli) (Protection des piétons)	Oui/ Allemagne/Japon	Allemagne/Japon	AC.3/24	2012/58 (premier rapport de situation) WP.29-157-21 (deuxième rapport de situation)	L'AC.3 a approuvé le mandat (ECE/TRANS/WP.29/GRSP/50) et le premier rapport de situation et a demandé au secrétariat de distribuer le document WP.29-157-21 sous une cote officielle.
Amendement au RTM-ONU n° 9	Non	Pays-Bas	AC.3/31		Le GRSP devrait adopter la proposition à sa session de décembre 2012.
HFCV-SGS	Oui/ États-Unis d'Amérique/Japon	Allemagne/Japon/États-Unis d'Amérique	AC.3/17	GRSP/2012/12	L'AC.3 a donné son accord pour proroger le mandat du SGS jusqu'en décembre 2013.
RTM sur les essais de choc latéral contre poteau	Oui/ Australie	Australie	AC.3/28	2012/59 (mandat révisé et deuxième rapport de situation)	L'AC.3 a approuvé le projet 2012/59.
RTM-ONU sur les VE	Oui/ États-Unis d'Amérique/UE/Japon/Chine	UE/Japon/États-Unis d'Amérique/Chine	AC.3/32	WP.29-157-19 (rapport de la 1 ^{re} réunion) et WP.29-157-20 (mandat)	L'AC.3 a demandé que les documents WP.29-157-19 et WP.29-157-20 soient distribués sous une cote officielle.

GRPE

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 3 au RTM-ONU n° 2	Non	Japon	Mandat à demander		Sous réserve que l'AC.3 accepte de donner mandat pour amender le RTM ONU n° 2, le GRPE devrait reprendre, à sa session de janvier 2013, l'examen d'un amendement visant à corriger certaines équations.

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Amendement 1 au RTM-ONU n° 4 (WHDC)				2012	Le GRPE a adopté un rectificatif à sa session de juin 2013 pour modifier les références erronées à quelques paragraphes.
Amendement 3 au RTM-ONU n° 4 (WHDC)	Oui/CE	UE/Japon	AC.3/29	2012	Une feuille de route révisée, avec un retard de quelques mois par rapport au plan de travail initial a été présentée au GRPE en juin 2013. Le GRPE a conclu que ce retard ne nécessiterait pas une prorogation du mandat du groupe de travail informel HDH.
Amendements au RTM-ONU n° 5 (OBD)	Non	UE	AC.3/30		Le GRPE a examiné à sa session de juin 2012 un amendement répondant à certaines préoccupations recensées au cours de l'élaboration de la législation de mise en œuvre des niveaux d'émission Euro VI, incluant une révision des conditions de désactivation des systèmes de diagnostic embarqué, qui doit être transmis à l'AC.3 à sa session de novembre 2012.
Procédures d'essai mondiales harmonisées pour les voitures particulières et véhicules utilitaires légers (WLTP)		UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		L'AC.3 a noté que la dernière feuille de route prévoyait l'adoption du RTM à la session de mars 2014 du WP.29/AC.3, ce qui exigeait une réunion spéciale du GRPE à la fin 2013. L'AC.3 a accepté, sous réserve de confirmation par le secrétariat, la proposition (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64) de tenir cette session spéciale en même temps que la session de novembre 2013 du WP.29.
Sous-groupe de l'élaboration du cycle d'essai harmonisé (DHC)	Japon	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Sous-groupe de l'élaboration de la procédure d'essai (DTP)	Suisse	UE et Japon	AC.3/26 et Add.1		Un projet de RTM-ONU devrait être soumis à l'AC.3 à sa session de mars 2014 (ECE/TRANS/WP.29/GRPE/64).
RTM-ONU sur les VE	Oui/ États-Unis d'Amérique /UE/Japon/Chine	UE/Japon/ États-Unis d'Amérique/Chine	AC.3/32		

GRB

<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Proposition de projet de RTM (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade/Observations</i>
Véhicules routiers peu bruyants	Oui/ États-Unis /Japon	UE/Japon/ États-Unis		[AC.3/33]	L'AC.3 est convenu d'élaborer le RTM-ONU. Le secrétariat a été prié de préparer un document AC.3 à cet effet et de le transmettre au GRB pour examen.

Situation en ce qui concerne les échanges de vues

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade</i>
GRSP	Compatibilité entre véhicules en cas de choc	Non	Non		Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que des renseignements actualisés sur les activités en cours sur ce point dans son pays seraient communiqués.

<i>Groupe de travail</i>	<i>Question</i>	<i>Groupe informel (oui-non)/Président et Vice-Président</i>	<i>Responsable technique</i>	<i>Proposition officielle (ECE/TRANS/WP.29/...)</i>	<i>Stade</i>
GRSP	Mannequins harmonisés de choc latéral	Oui	États-Unis d'Amérique	2010/88 (deuxième rapport de situation)	Le représentant des États-Unis d'Amérique a annoncé que des renseignements actualisés sur la mise au point de certains mannequins, tenant compte de certaines dispositions du droit de l'environnement, seraient communiqués à l'A.C.3 à sa session de novembre.
GRE	Systèmes d'éclairage de la route	Non	Non		Aucune information nouvelle n'a été communiquée.
WP.29	STI	Non			Le représentant des États-Unis d'Amérique a informé l'AC.3 que la NHTSA recueillait les observations du public dans le cadre de ses activités de recherche consacrées à la distraction des conducteurs jusqu'en juillet/août 2012